



ACCÈS AUX SOINS
AVANT DE
VOUS DÉPLACER
APPELEZ LE 15 !

Si vous avez un problème de santé
et que votre médecin traitant
n'est pas joignable,

NE VOUS RENDEZ PAS
DIRECTEMENT AUX URGENCES,

contactez le 15
(ou le 114 pour les personnes
sourdes ou malentendantes).

Le Centre-15 vous apportera une réponse
adaptée à votre état de santé.